

DELIBERATION DU COMITE

Le 5 mai 2026, à 19 heures, le comité du Syndicat d'Entente Rurale, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Sorbiers, salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Olivier VILLETTELLE, Président.

Date de convocation : 23 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 12

Présents :

▪ **Commune de FONTANES :**

Titulaires : MM. Nicolas PROUVOST – Pascal GOUTAGNY – Laurent VILLEMAGNE

▪ **Commune de MARCENOD :**

Titulaires : MM. Gilles THIZY – Olivier FLECHET

Suppléants : Mme Elise DUBOIS

▪ **Commune de ST CHRISTO EN JAREZ :**

Titulaires : MM. Marcel CHILLET – Pascal FAYOLLE – Jean-Louis LAURENT

▪ **Commune de SORBIERS :**

Titulaires : MM Olivier VILLETTELLE – Christophe FARA – Stéphane DESPINASSE

Absents excusés : M. Adrien MAZENCIEUX

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : M. Christophe FARA

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENT.E.S

Vu les délibérations 2026-009 et 2026-010 du Syndicat d'Entente Rurale relatives à l'élection du Président et à la composition du bureau,

Elise DUBOIS et Olivier FLECHET sont désignés assesseurs.

Election d'un·e première vice-président·e :

Monsieur le Président invite les candidats à se déclarer à la fonction de 1^{er.e} vice-président.e.

Pascal FAYOLLE présente sa candidature.

Vote :

- bulletins trouvés dans l'urne : 12
- bulletins nuls : 0
- Majorité : 7
- Pascal FAYOLLE : 12 voix

Par 12 voix, Monsieur Pascal FAYOLLE obtient la majorité absolue et est élu premier vice-président du Syndicat d'Entente Rurale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200785-20260505-del2026-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026
Publication : 19/05/2026

Election d'un·e second·e vice-président·e :

Monsieur le Président invite les candidats à se déclarer à la fonction de 2^{ème} vice-président.e.

Monsieur Gilles THIZY présente sa candidature.

Vote :

- bulletins trouvés dans l'urne : 12
- bulletins nuls : 0
- Majorité : 7
- Gilles THIZY : 12 voix

Par 12 voix, Monsieur Gilles THIZY obtient la majorité absolue et est élu second vice-président du Syndicat d'Entente Rurale.

Election d'un·e troisième vice-président·e :

Monsieur le Président invite les candidats à se déclarer à la fonction de 3^{ème} vice-président.e.

Monsieur Laurent VILLEMAGNE présente sa candidature.

Vote :

- bulletins trouvés dans l'urne : 12
- bulletins nuls : 0
- Majorité : 7
- Laurent VILLEMAGNE : 12 voix

Par 12 voix, Monsieur Laurent VILLEMAGNE obtient la majorité absolue et est élu troisième vice-président du Syndicat d'Entente Rurale.

Sorbiers, le 11 mai 2026

Le Président,

Olivier VILLETELLE



Le secrétaire de séance,

Christophe FARA

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200785-20260505-del2026-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026
Publication : 19/05/2026